

UNION PROFESSIONNELLE DES METIERS DE LA MONTAGNE

UPMM



Procès-verbal de l'AG du 03 février 2017

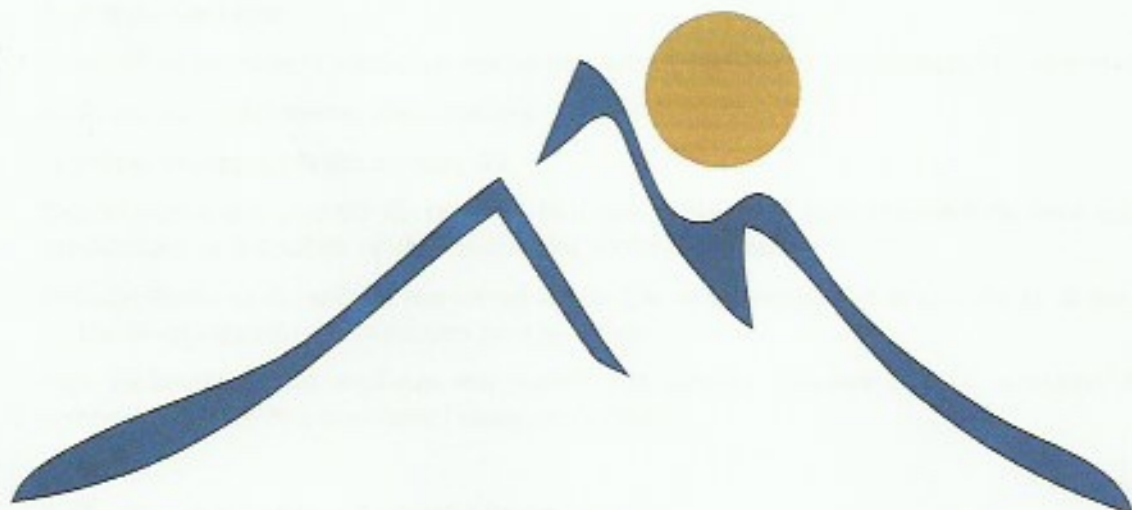
www.upmm.be



UNION PROFESSIONNELLE DES METIERS DE LA MONTAGNE (UPMM)

UNION PROFESSIONNELLE DES METIERS DE LA MONTAGNE


UPMM

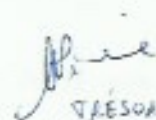


Procès-verbal de l'AG du 17 mars 2017


www.upmm.be



A. DAVINNE
PR


SECRETARIE


TRÉSORIÈRE




H. ROSSIGNOL - Communication


INGÉ VERBRUGHE


BOEKHOUDER



L'UPMM a tenu son assemblée générale annuelle le 03 février 2017 conformément aux statuts de l'Union (Articles 24 et 25). Elle s'est déroulée à Jambes dans les locaux de l'ADEPS. Le président ouvre l'AG à 18h45, en présence de 11 membres.

1. Rapport du président relatif à l'exercice 2016

Le président souhaite la bienvenue aux participants et rappelle l'importance d'une représentation multidisciplinaire du milieu professionnel de la montagne au sein de l'UPMM. Il souligne que l'association fonctionne de manière bénévole et qu'il est essentiel de rester réaliste par rapport aux demandes et projets envisagés. Toute aide des membres est ainsi la bienvenue.

Le président revient sur le projet majeur de l'année 2017, à savoir l'organisation de l'AG UIMLA qui se déroulera en Belgique. L'UPMM va mettre en place un groupe de travail afin d'organiser au mieux cette Assemblée, lieu de rencontre de la profession d'Accompagnateur en montagne.

2. Rapport du trésorier :

Le trésorier présente et explique le bilan comptable 2016 (synthèse recettes et dépenses, régularisation des cotisations entre années civiles, ...) et précise que tous les documents comptables et justificatifs sont à disposition. Il explicite les principales dépenses et recettes sur base d'un document synthétique remis aux membres.

En 2016, des fonds de l'organisation UIMLA ont été versés sur le compte de l'UPMM et ensuite reversés sur un autre compte. Il s'agissait d'un transfert exceptionnel permettant d'assurer une transition vers le nouveau compte bancaire UIMLA sans frais supplémentaires ou procédures complexes. Notre Trésorier est également le trésorier de UIMLA. Le bilan 2016 est stable, sans sorties supérieures aux rentrées.

- Budget prévisionnel 2017

Au-delà des dépenses courantes, le budget 2017 comptera des frais particuliers liés à l'organisation de l'Assemblée Générale UIMLA en Belgique.

Différentes réflexions et questions sont abordées par les membres.

Une première réflexion porte sur la possibilité d'une différenciation des cotisations entre les diverses catégories de membres. Cette suggestion ne va pas dans le sens de l'équilibre global de l'UPMM. Cet équilibre réside dans la mutualisation des risques des différentes activités.

Une autre question concerne l'assurance et l'extension de garantie hors Europe. Le trésorier rappelle que l'assurance UPMM couvre les activités en Europe géographique et que toute activité réalisée en dehors de cette zone implique un coût supplémentaire de minimum 30 euros par période indivisible de 30 jours. Il insiste sur l'importance de l'avertir des détails du projet (itinéraire, logement, ...) et de rester dans les compétences techniques de son brevet. Il précise aussi que les activités touristiques (visite de site ou autres) ne sont pas couvertes.

Les membres de l'Assemblée Générale marquent leur accord sur le rapport comptable et déchargent le Comité Directeur des comptes. Les comptes 2016 et le budget prévisionnel 2017 sont approuvés.

UNION PROFESSIONNELLE DES METIERS DE LA MONTAGNE (UPMM)

L'UPMM a tenu une assemblée générale le 17 mars 2017 conformément aux statuts de l'Union (Articles 24 et 25). Elle s'est déroulée à Namur dans les locaux du CAB. Le président ouvre l'AG à 18h30, en présence de 12 membres.

1. Mot du président

Le président souhaite la bienvenue aux participants et demande à ce que chacun de se présenter. Il commente les différentes présentations.

Le président rappelle le but de cette AG.

Gabriel souhaitant prendre du recul en tant que trésorier, il était impératif de faire appel à candidature. Le but est de valider l'entrée des deux candidates.

Nathalie Pierre nous explique son travail actuel. Elle va quitter celui-ci et compte se diriger vers un travail en rapport avec sa passion pour la nature.

Inge Verbrugghe nous explique son travail. Elle compte s'investir dans le domaine de la communication et de promouvoir l'image de l'UPMM.

2. Elections des membres du Comité Directeur

Comme expliqué par le président, un appel a été lancé pour renforcer le CD UPMM.

Nathalie Pierre est candidate et serait favorable pour occuper le poste de trésorière.

Inge Verbrugghe nous a également envoyé sa candidature pour rejoindre le CD UPMM.

Les deux candidates sont élues à l'unanimité.

Le Comité Directeur décide de confier le poste de trésorière à Nathalie Pierre. Inge Verbrugghe sera chargée de la communication et du marketing.

3. Composition du Comité Directeur

- Alain DANTINNE, Président
- Pol GILLET, Secrétaire
- Nathalie PIERRE, Trésorière
- Inge VERBRUGGHE, Responsable marketing et Communication
- Markus ROSSIGNOL, Gestionnaire stock, Communication
- Gabriel DERAMAIX, Conseiller stratégie, développement
- Charly BEUKEN, Conseiller stratégie, développement

De ce fait, le siège social de l'UPMM se situera dans l'arrondissement de Marche-en-Famenne (Art 1 des statuts)

4. Proposition de changements aux statuts

iv *R* *S* *St* *P* *O*

3. Elections des membres du Comité Directeur

L'appel à candidatures en vue de l'élection des membres du Comité directeur s'est clôturé le 12 janvier 2017. Suite à cet appel, 5 candidatures ont été réceptionnées dont celles de 4 membres actuels (Charlie Beuken, Gabriel Deramaix, Pol Gillet et Markus Rossignol) et une nouvelle candidature, Alain Dantine (AEM).

Les 5 candidats sont élus à l'unanimité par les membres de l'Assemblée Générale qui félicitent Alain pour son arrivée dans le CD.

En raison de leur emploi du temps très chargé, Yves Dellicour et David Lequeux quittent le comité directeur de l'UPMM. Ils restent volontiers disponibles comme conseillers pour toutes questions ou projets relatifs à l'escalade.

4. Bilan des actions 2016 :

- Compte rendu AG UIMLA 2016

La réélection du bureau exécutif a vu son élargissement à 5 personnes avec Henry Duvoisin (président suisse), Gabriel Deramaix (trésorier belge), Pavel Pavlov (secrétaire bulgare), Sylvain Jugant (vice-président) et Bill Bailey (responsable technique anglais).

Le groupe technique, géré par Pol Gillet, a présenté les procédures et le job description des experts UIMLA. A ce titre, Dominique Olbrechts a pris part à l'expertise de la Roumanie.

Au niveau des nouveaux pays membres, l'Autriche a été acceptée comme membre aspirant mais doit encore rentrer un document au BEX. La Suède est intéressée mais il faut encore régler la problématique du ski nordique qui fait partie des prérogatives de leurs AEM. Le Monténégro, la Serbie, l'Ukraine, le Japon, le Népal, le Chili, le Canada et les USA sont invités comme membres observateurs. Avant d'entamer des démarches plus poussées, ils doivent d'abord se structurer en interne.

- Table ronde des moniteurs escalade

La table ronde à destination des moniteurs escalade membres de l'UPMM n'a malheureusement pas rencontré beaucoup de succès. Il semble qu'il y ait peu d'attentes ou une méconnaissance de l'UPMM auprès des moniteurs escalade. Une des pistes envisagées serait d'intervenir dans le cadre des formations moniteurs escalade afin de présenter l'UPMM aux stagiaires.

5. Objectifs 2017

- AG UIMLA 2017

En 2017, la Belgique sera en charge de l'organisation de l'assemblée générale UIMLA. Celle-ci se déroulera en novembre à l'Auberge de Jeunesse de Namur. Cet événement nécessitera la mobilisation des forces vives de l'UPMM, membres et comité directeur.

Un groupe de travail va prochainement être créé avec les personnes intéressées par le projet en vue d'organiser au mieux cette AG (logistique, activités, communication). Un mail sera envoyé aux membres Rando et AEM de l'UPMM pour constituer le groupe de travail.

- Le CD propose à l'AG d'étendre la possibilité de se faire membre de l'UPMM à d'autres acteurs des activités outdoor : les moniteurs de marche nordique et les guides nature.
- Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Changements aux statuts

- Suite à l'acceptation de l'AG d'accepter d'autres moniteurs au sein de l'Union, les articles 4 et 5 sont adaptés.
- Art 4

Pour être membre effectif, il faut réunir les conditions suivantes :

1°- Etre âgé de 18 ans au moins.

2°- *(texte approuvé par l'assemblée générale du 17 mars 2017)*

Etre titulaire d'un brevet pédagogique délivré par le Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles (A.D.E.P.S.) dans l'une des disciplines sportives suivantes : alpinisme, escalade en falaise, escalade en salle, randonnée sportive, ski, spéléologie, ou dans tout autre domaine déterminé par l'assemblée générale sur proposition du Conseil de direction ;

3° - *(texte approuvé par l'assemblée générale du 17 mars 2017)*

Dans le cas d'activités à caractère soit sportif, sécuritaire, touristique, naturaliste ou environnemental non couvertes par des formations du Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles ou de la Région Wallonne, être porteur d'un brevet délivré par l'Institut de Formation de l'UPMM, par une fédération sportive ou une ASBL agréée ;

4°- *(texte approuvé par l'assemblée générale du 17 mars 2017)*

Sont acceptés en qualité de membre effectif, les moniteurs des disciplines suivantes : canyoning, marche nordique, grimpe encadrée dans les arbres, guide nature, réalisation de parcours d'aventure (jour et nuit), randonnée VTT à la condition de respecter le 3° ci-dessus.

5° - *(texte approuvé par l'assemblée générale du 17 mars 2017)*

Sont acceptés en qualité de membre stagiaire, les lauréats des formations théoriques et pratiques citées aux points 2°, 3° et 4° ci-dessus qui réunissent les conditions de réalisation d'un stage de fin de formation en vue de l'obtention de leur brevet.

6° - Adhérer aux statuts de l'Union (inchangé)

7°- Etre admis par le conseil de direction (inchangé)